

AGENCE DU SPORT VERSUS MINISTÈRE :

le rapprochement de Jeunesse et Sports avec l'Éducation Nationale

A l'heure où se pose la question de reprendre les travaux sur de nombreuses réformes, suspendues pendant le confinement, les personnels JS continuent de revendiquer avec force leur transfert de gestion vers la DGRH de l'Éducation Nationale et la création, au 1^{er} janvier 2021, des nouvelles structures JS au sein des rectorats et DS-DEN. Cette réforme doit évidemment concerner l'ensemble des personnels, y compris les Conseillers Techniques et Sportifs dont l'avenir est toujours in-

certain. Elle doit aussi s'inscrire dans la perspective de préserver les missions et les spécificités JS, pour renforcer le service public du sport, ô combien fragilisés ces dernières années...

Depuis 2010, les personnels JS sont gérés par une DRH commune au ministère de la Santé et du Travail, qui ne les comprend pas et les discrimine. Malmenés dans les actes de promotion, de mutation et d'indemnisation, les personnels JS ont très fortement contribué aux baisses d'effectifs

imposées par les trajectoires d'emploi du périmètre des ministères sociaux. Alors que 800 profs de sport exerçaient les missions de Conseillers d'Animation Sportive (CAS) en 2010, ils ne sont plus que 500 en 2020, soit une baisse de 30% !

Avec une moyenne de 3 profs de sport par département, ils sont pleinement mobilisés pour mettre en œuvre les priorités du ministère des sports au plus près des territoires, tout en répondant aux injonctions de l'Agence Nationale du Sport qui les mobilise sur les différentes campagnes de subventionnement aux structures sportives et aux collectivités.

Malheureusement, au lieu de valoriser l'action de ses personnels et de souligner son apport financier, le ministère des Sports s'efface au profit de l'Agence qui ne cesse de communiquer sur l'importance de son action ! Celle-ci revendique

d'ailleurs des moyens humains supplémentaires, par un transfert de personnels, au lieu de s'appuyer sur l'organisation en place, pour mettre en œuvre les politiques publiques sportives, qu'il s'agisse de sport de haut niveau ou de développement des pratiques (sport pour tous). Et si on peut comprendre la demande de l'Agence, qui ne dispose que d'une cinquantaine d'agents travaillant tous à Paris, on ne peut qu'être dubitatif sur l'attitude du ministère. Sur le papier, l'Agence est sous la tutelle du Ministère. Mais dans les faits, on a l'impression que c'est l'inverse !

Pour le SNEP-FSU, la création d'un grand pôle éducatif interministériel est, dans le contexte actuel, un moyen de défendre le service public du sport ; cette réforme doit donc se poursuivre pour une mise en œuvre au 1^{er} janvier 2021. ■

gwenaelle.natter@snepfsu.net



UN SÉCUR DE LA SANTÉ DE MAUVAIS AUGURE !

En pleine crise sanitaire, E.MACRON est venu au chevet des soignants à Mulhouse, à l'occasion de l'installation de l'hôpital de campagne de l'armée, en soutien à ce territoire en première ligne. Il y a appelé à la tenue d'états généraux sur la Santé car c'est un bien important. Dont acte, l'exécutif s'exécute et met en place le Ségur de la Santé. Lancé le 25 mai par E. PHILIPPE et O. VERAN, son pilotage est confié à Nicole NOTAT (ex SG de la CFDT en 1995, lors du plan JUPPE).

L'objet du Ségur tient en 4 points : « Transformer les métiers et revaloriser ceux qui soignent », « Définir une nouvelle politique d'investissement et de financement au service des soins », « Simplifier radicalement les organisations et le quotidien des équipes » et « Fédérer les acteurs de la santé dans les territoires au service des usagers ». 300 personnes sont ainsi « mobilisées » pour débattre de ces sujets qui

pourtant engagent l'ensemble de la nation, écartant soigneusement certains collectifs de soignants et de patients qui pourraient être trop revendicatifs.

En à peine un mois de discussion, force est de constater que ce Ségur ne sera pas de nature à répondre aux exigences que portent les personnels soignants depuis plus de 2 ans. En premier lieu sur les questions de revalorisation salariale, car ce qui pointe déjà c'est qu'elle serait conditionnée à une augmentation de la charge de travail alors qu'ils étaient déjà sur les rotules avant la crise sanitaire. Envolées les promesses du président, des applaudissements et une médaille devraient les contenter. En parallèle, les suppressions de lits sont toujours à l'ordre du jour provoquant de nombreuses réactions et la consternation.

Sur le sujet de la Santé, comme sur d'autres, le monde d'après de MACRON a bien du mal à se

réinventer. Ce sont toujours les mêmes ficelles qui sont à l'œuvre, car il n'est pas question de revoir les financements de la protection sociale qui permettraient d'améliorer le système et de reconnaître l'engagement des agents.

Pourtant, en d'autres temps, il y a 75 ans, Ambroise CROIZAT, ministre du travail a porté la création de la sécurité sociale contre l'avis du patronat. Il y a bien des alternatives pour renforcer l'hôpital public, la médecine de ville, la recherche médicale, la production de médicaments, tout en s'attaquant enfin à la prise en charge de la dépendance. **Nul doute qu'il nous faudra encore nous mobiliser aux côtés des soignants, à l'image du 16 juin, pour que notre système de Santé recouvre les couleurs des jours heureux.** ■

polo.lemonnier@snepfsu.net